

### RUBRIQUE 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : SuperFine Metal Marker - Orange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.  
 1201 Pratt Boulevard  
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746  
 Phone: (847) 956-7600  
 Fax: (847) 956-9885  
 E-mail: customer\_service@laco.com



#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification GHS

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (GHS) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles.  
 Ne pas fumer.  
 P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
 P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant.  
 P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P260 - Ne pas respirer les vapeurs.  
 P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail  
 P280 - Porter Gants en caoutchouc butyle.  
 P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche  
 P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
 P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la poudre d'extinction sèche, Brouillard d'eau. pour l'extinction.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

Non applicable

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS
Xylene	(N° CAS) 1330-20-7	9,3 - 11	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315
Ethylbenzene	(N° CAS) 100-41-4	1 - 2,2	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Asp. Tox. 1, H304
4-aminonaphthalene-1,8-dicarboximide	(N° CAS) 1742-95-6	< 2	Skin Sens. 1, H317
Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié,	(N° CAS) 64742-95-6	< 1,17	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes chroniques : Peut provoquer le cancer.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive.

# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éliminer toutes les sources d'ignition.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter Gants de protection. Gants en caoutchouc butyle. Les gants doivent en tout cas être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de transpercement.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

SuperFine Metal Marker - Orange		
ACGIH		Non applicable
OSHA		Non applicable
Xylene (1330-20-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	434 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	651 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr; CNS impair
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	435 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	651 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VECD (ppm)	150 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	434 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm

# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

<b>Ethylbenzene (100-41-4)</b>		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )	434 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m <sup>3</sup> )	543 mg/m <sup>3</sup>
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	125 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr; kidney dam (nephropathy)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	435 mg/m <sup>3</sup>
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	100 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	543 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VECD (ppm)	125 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	434 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
<b>Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié., (64742-95-6)</b>		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
<b>4-aminonaphthalene-1,8-dicarboximide (1742-95-6)</b>		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Gants en caoutchouc butyle.
Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Orange
Odeur	: hydrocarbures aromatiques
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 136,1
Point d'éclair	: 27,2 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 1
Densité relative	: > 1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible

# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible  
Limites explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 10,3 - 13,2 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Inhalation; Cutané

Toxicité aiguë : Non classé

Xylene (1330-20-7)	
DL50 orale rat	> 3500 mg/kg
ATE US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE US (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE US (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Ethylbenzene (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	17,8 ml/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	< 1500 ppm
ATE US (voie orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, (64742-95-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5610 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Xylene (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Non classable

Ethylbenzene (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain

# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	: Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	: Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Danger par aspiration</b>	: Non classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes chroniques	: Peut provoquer le cancer.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement.

Ethylbenzene (100-41-4)	
CL50 poisson 1	5,1 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	7,7 mg/l
NOEC (aigu)	3,3 mg/l

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	8,2 mg/l
CE50 Daphnie 1	4,5 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	3,7 mg/l
NOEC (aigu)	0,5 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Ethylbenzene (100-41-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, (64742-95-6)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Xylene (1330-20-7)	
BCF poissons 1	1,3 mg/l
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

Ethylbenzene (100-41-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié, (64742-95-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

SuperFine Metal Marker - Orange	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à US-DOT 49 CFR et l'HMR / TMD / ADR / IMDG / OACI / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1263 Paint, 3, III

# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

N° ONU (DOT) : UN1263  
Désignation officielle de transport (DOT) : Paint  
Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120  
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur  
Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport : UN 1263 Paint, 3, III  
N° ONU (TDG) : UN 1263  
TDG Désignation officielle de transport : Paint  
Classes TMD danger primaire : 3 - Class 3 - Flammable Liquids  
Groupe d'emballage : III - Danger mineur

### Transport maritime

N° ONU (IMDG) : 1263  
Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURE  
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables  
Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses  
Quantités limitées (IMDG) : 5 L

### Transport aérien

N° ONU (IATA) : 1263  
Désignation officielle de transport (IATA) : PAINT  
Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids  
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations États-Unis

#### Xylene (1330-20-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis  
Sous réserve des exigences de déclaration des États-Unis SARA Section 313

CERCLA RQ : 100 lb

#### Ethylbenzene (100-41-4)

Sous réserve des exigences de déclaration des États-Unis SARA Section 313  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

CERCLA RQ : 1000 lb

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié. (64742-95-6)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### Xylene (1330-20-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Ethylbenzene (100-41-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié (64742-95-6)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

### Réglementations UE

#### Xylene (1330-20-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Ethylbenzene (100-41-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié. (64742-95-6)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

### Directives nationales

#### Xylene (1330-20-7)

Listed on Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Listed on Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Listed on New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.

#### Ethylbenzene (100-41-4)

Listed on Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Not listed on the Japanese ENCS (Existing & New Chemical Substances) inventory  
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Listed on Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Listed on New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)  
Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.

#### Solvant naphta aromatique léger (pétrole), naphta à point d'ébullition bas - non spécifié. (64742-95-6)

Listed on Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)  
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire  
Coté sur KECI (coréen produits chimiques existants Inventaire)  
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical  
Listed on Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)  
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)  
Listed on New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)

### 15.3. Les réglementations américaines

#### Ethylbenzene (100-41-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	54 µg/jour

#### Xylene (1330-20-7)

U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities  
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations  
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List  
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

#### Ethylbenzene (100-41-4)

U.S. - Delaware - Pollutant Discharge Requirements - Reportable Quantities  
U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations  
U.S. - Maine - Air Pollutants - Hazardous Air Pollutants  
U.S. - Massachusetts - Right To Know List  
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List  
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances  
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List  
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - TWAs



# SuperFine Metal Marker - Orange

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).  
Chemical Inspection & Regulation Service; accessed at: [http://www.cirs-reach.com/Inventory/Global\\_Chemical\\_Inventories.html](http://www.cirs-reach.com/Inventory/Global_Chemical_Inventories.html).  
Fournisseur de composants FDS.  
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.  
European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list.  
Internal Company test data.  
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.  
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.  
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

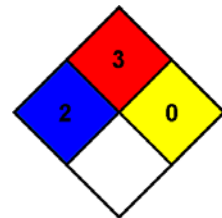
Abréviations et acronymes:

	ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	CL50: Concentration létale médiane
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	TWA: Poids moyen

Danger pour la santé NFPA : 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.

Danger d'incendie NFPA : 3 - Liquides et solides pouvant s'enflammer dans presque toutes les conditions ambiantes.

Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43017  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*